

# Compte -rendu sommaire

## Du 26 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq le 26 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Mme PANTIC Martine, Maire.

Étaient présents : Mme PANTIC Martine, M. MARAIS Bruno, M. DALENCOURT Rémy, Mme AUGER Marie-Claire, Mme MECHALI Anne, M. BARROIS Vincent,,

Absents excusés : M. MARTIGNY Philippe donne pouvoir à M. BARROIS Vincent, M. BIVILLE Jean-Pierre donne pouvoir à M. DALENCOURT Rémy,

Absent : M. MARZOCCHI Stéphane, Mme TESSIER Delphine, Mme HAMON Stéphanie.

Secrétaire de séance : M. MARAIS Bruno.

Lecture du compte rendu de la séance précédente est faite, il est approuvé à l'unanimité.

### Décision concernant le transfert eau potable et assainissement à la communauté de communes

Madame le Maire explique au conseil municipal que le transfert à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine des compétences pour l'eau potable et l'assainissement n'est plus obligatoire. Ce transferts ont été débattus lors du conseil municipal du 19 novembre 2018 suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe. Le conseil municipal s'était opposé au transfert pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine souhaite avoir l'avis des communes concernant ces transferts. Après discussion, Le conseil municipal décide de ne pas transférer les compétences eau potable et assainissement à la communauté Communes Vexin Val de Seine,

### Conservatoire du Vexin

le dossier d'adhésion du conservatoire du Vexin à la Communauté Communes Vexin Val d'Oise a été évoqué. La commune de Saint Cyr en Arthies est située dans le sud de la Communauté Communes Vexin Val de Seine. Les enfants du village vont aux conservatoires de Limay ou de Mantes La jolie prioritairement du fait de la proximité. En conséquence le conseil municipal n'est pas favorable à cette adhésion en l'état actuel des connaissances de ce dossier.

### Motion à Monsieur le Curé de la paroisse de Magny en Vexin

Il a été évoqué la proposition de Mme BARON d'offrir un piano Hoffman. Celui-ci pourrait être installé dans l'église de St Cyr et Ste Julitte.

Lors de sa dernière réunion, l'Association pour l'Eglise a donné un avis favorable à ce don.

Celui-ci a été appuyé par Madame Odile JUTTEN, organiste à la cathédrale d'Evreux.

Mme DUPETIT a contacté la paroisse, qui a émis un avis défavorable à cette installation dans notre église.

Nous souhaiterions que Monsieur le Curé revoie sa position. Lors des concerts programmés dans les églises du Vexin, il est parfois nécessaire de transporter un piano, ce qui coûte cher et nécessite un nouvel accordage.

Ce piano présenterait un intérêt indéniable pour la vie culturelle de notre village tel que les organisations de concerts pour des récitals de piano, musique de chambre, chœurs accompagnés. D'autres types d'événements pourraient être organisés tel que audition d'élèves de classe de musique, master class. Tout cela pourrait être inséré dans les festivals des alentours, ce qui permettrait de découvrir notre village et notre église à travers ces événements musicaux.

Bien évidemment, Monsieur le Curé conserve un

regard sur les concerts proposés.

Le conseil municipal à l'unanimité souhaite que Monsieur le Curé comprenne cet intérêt et qu'il revoit sa position.

## Rue du verger

Madame le Maire évoque le projet de réaliser des travaux de voirie rue du verger sur toute sa longueur,

Nous avons rencontré Monsieur SZADO Stéphane le 25 avril 2025 en mairie pour lui parler de ce projet qui nécessitera l'élargissement de cette voie d'environnement 1,50m sur son terrain.

Nous avons proposé un échange de terrain avec une parcelle communale.

Nous avons demandé à Monsieur SAZDO Stéphane de nous donner sa réponse sur cette proposition au plus tard en septembre 2025.

Les membres du conseil municipal ont donné leur accord sur cette proposition qui devra être affinée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31.

Le Maire  
Martine PANTIC

